

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE 26-01-1995
RUE DE LA SCIENCE, 43 02/238.86.11

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: *YD*/ 9075002 / Dossier pédagogique 1304

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : REQUALIFICATION DES PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER
EN MAISON DE REPOS - STAGES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 821012U21C1
Etablissement : COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS COMMUNAUX

RUE DU BERCEY, 4
5660 COUVIN

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis - STAGE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

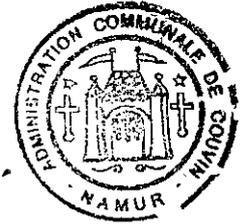
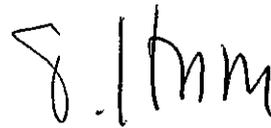
Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente demande émane du Pouvoir Organisateur : **Ville de COUVIN** et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS COMMUNAUX**
adresse complète : **rue A. Gouffier, 11 5660 COUVIN**
n° de matricule : **9.075.002**
n° de téléphone : **060/34.68.86**

Date et signature du représentant du P.O. subventionné : **09 DEC. 1994**

Georges ANDRÉ
Bourgmestre



N. LOGNAHD

2. Transmis en date du **22/12/94** par le le réseau provincial et communal

3. Intitulé de la formation : **Requalification des puéricultrices désireuses de fonctionner en maisons de repos - Stages**

Code : **821012V21C1**

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n° 2 de ..1.. page

6. Classement de l'unité de formation

0 (1) enseignement secondaire : **transition** qualification
degré : **inférieur-----** supérieur

0 (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type court~~ :

0 (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long~~ :

7. Programme du stage :

7.1. pour les étudiants : Repris en annexe n° 3 de ..1.. page

7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement : Repris en annexe n° 4 de ..1.. page

8. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de ..1.. page

9. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ..1.. page

REQUALIFICATION DE PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER EN MAISONS DE REPOS
STAGES

Annexe 1 : Finalités de l'U.F.

Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'art. 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins de demandes de formation émanant des milieux sociaux, économiques et culturels.

Finalité particulière de l'U.F.

Pour le personnel en fonction dans les maisons de repos, le stage dans deux autres institutions vise à amener l'étudiant à analyser sa pratique professionnelle et à lui permettre de mettre en pratique les contenus de l'U.F. auxquels ce stage est lié. (Le stage s'effectuera en présence de personnel infirmier diplômé).

REQUALIFICATION DE PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER EN MAISONS DE REPOS
STAGES

Annexe 2 : Capacités préalables requises

Pour être admis comme élève régulier, le candidat doit :

- attester de son admission et de son inscription à l'U.F.

"Requalification de puéricultrices désireuses de fonctionner en maisons de repos".

REQUALIFICATION DE PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER EN MAISONS DE REPOS
STAGES

Annexe 3 : Programme de cours

3.1. Programme du stage pour les étudiants

Par la mise en pratique des matières enseignées au cours de la formation, l'étudiant sera capable de :

- observer, comprendre les situations professionnelles auxquelles il est confronté;
- auto-évaluer sa pratique professionnelle;
- évaluer ses capacités d'insertion dans une équipe de soins.

REQUALIFICATION DE PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER EN MAISONS DE REPOS
STAGES

Annexe 4 : Programme du stage pour le personnel chargé de l'encadrement

Les tâches liées à l'encadrement sont les suivantes :

- gérer le suivi des stages et les contacts avec les institutions d'accueil, la maison de repos doit garantir la présence effective d'un personnel infirmier pendant la durée du stage;
- construire avec le stagiaire les outils de son auto-évaluation;
- aider le stagiaire à se situer dans l'environnement professionnel par rapport aux contenus et matières de l'U.F., auxquels ce stage est lié.

REQUALIFICATION DE PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER EN MAISONS DE REPOS
STAGES

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales

A l'issue de la formation, l'étudiant maîtrisera de façon satisfaisante les capacités définies dans le programme des cours.

REQUALIFICATION DE PUERICULTRICES DESIREUSES DE FONCTIONNER EN MAISONS DE REPOS
STAGES

Annexe 6 : Profil des chargés de l'encadrement

Les cours seront assurés par des enseignants.